

RAPPORTS DE MADAGASCAR A SOUMETTRE À LA 56^{ème} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM, PRÉVUE DU 8 AU 15 DÉCEMBRE 2024 À LIVINGSTONE (ZAMBIE)

	SUJET	ACTIONS REQUISES	PROPOSITIONS ET OBSERVATIONS
1	Transformation du Forum en Parlement régional de la SADC.	<p>1) Suite au 44e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la SADC tenu à Harare (Zimbabwe), la 56e Assemblée plénière peut-elle être informée des progrès réalisés au niveau national pour formuler des commentaires sur le projet de Protocole portant création du Parlement de la SADC ?</p> <p>(2) La 56e Assemblée plénière peut-elle être informée de l'état d'avancement de la signature de l'Accord visant à modifier le Traité de la SADC, afin de créer le Parlement de la SADC ? (pour les pays qui n'ont pas encore signé l'Accord)</p>	<p>(1) La 56^{ème} Assemblée Plénière peut être informée des progrès réalisés au niveau national pour formuler des commentaires sur le projet de Protocole portant création du Parlement de la SADC.</p> <p>(2) L'Assemblée nationale redoublera d'efforts pour convaincre le Chef de l'Exécutif de signer le protocole de transformation du Forum.</p>
2	Prise en compte de l'impact de l'inflation sur le budget du Forum: augmentation des contributions obligatoires des Membres	<p>(1) Suite à la période inflationniste 2022-2024 qui s'est traduite par une augmentation des prix des biens et services en Namibie et dans l'ensemble de la région de la SADC, conjuguée à la dépréciation des monnaies de la SADC par rapport à l'euro et au dollar américain, la 56e Assemblée plénière peut-elle être informée si le Parlement membre accepterait une augmentation de 20 (vingt) % des contributions obligatoires des Membres, afin de garantir que le Forum continue de fonctionner sans entraves ?</p>	<p>(1) Madagascar accepte le principe de majoration.</p>
3	Détachement de hauts fonctionnaires parlementaires auprès du Département des	<p>(1) Ayant pris connaissance de l'organigramme du FP de la SADC indiquant plusieurs postes vacants dans le Département des programmes et les autres Départements du</p>	<p>(1) Le Parlement de Madagascar approuve pleinement le détachement de membres du personnel parlementaire de haut niveau pour occuper des fonctions au sein du</p>

	programmes, des affaires parlementaires et des langues	Forum, la 56e Assemblée plénière peut-elle être informée si le Parlement membre peut envisager de détacher, à plein coûts, du personnel parlementaire de haut niveau pour occuper ces postes en vue de soutenir les activités parlementaires et les opérations des programmes du Forum ?	Département des programmes, des affaires parlementaires et des langues, en prenant en considération les candidatures soumises par le personnel pour divers postes au sein du FP-SADC depuis l'année 2022.
4	Observation des élections	(1) Vu la vague électorale dans la région de la SADC en 2024-2026, où 3 pays de la SADC sont sur le point de tenir des élections générales entre octobre et décembre 2024, la 56e Assemblée plénière peut-elle être informée si les Parlements membres peuvent contribuer 6 000 USD par élection aux coûts logistiques et de soutien et parrainer deux Députés pour participer aux missions d'observation électorale (MOE) sous l'égide d'une délégation du FP de la SADC, conformément aux résolutions antérieures à cet effet ?	(1) Il sera nécessaire de restreindre au strict minimum le nombre de délégués du FP-SADC, qui pourrait être constitué de deux parlementaires, supportés par le Forum. Par conséquent, la participation devrait s'effectuer par rotation.
5	Désignation d'une personne de contact chargée de la surveillance de la transposition des Lois-types dans le droit interne	(1) Conformément à une recommandation inscrite dans le mandat de la Commission régionale de surveillance des Lois-types parlementaires (RPMLOC) du Forum, la 56e Assemblée plénière peut-elle être informée si une personne de contact au sein du Parlement a été désignée pour aider la Commission dans le suivi de la transposition des Lois-types adoptées par le Forum ?	(1) Il paraît essentiel de désigner une personne de contact afin d'inciter le Parlement national à identifier clairement les lois types susceptibles d'apporter des avantages à son pays.
6	Mise en œuvre du Projet SDSR et Gouvernance 2023-2026	Conformément à la correspondance envoyée aux Parlements en octobre 2023, la 56e Assemblée plénière peut être informée de ce qui suit : (1) Signature de l'Accord pour la mise en œuvre du Projet SDSR et Gouvernance en collaboration avec le FP de la SADC ; (2) Recrutement des Chercheurs en SDSR ; (3) Le montant des prélèvements effectués par votre Parlement sur les ressources lui	(1) Compte tenu de la récente élection législative à Madagascar, l'accord pour la mise en œuvre n'a pas encore pu être signé par le nouveau Président de l'Assemblée Nationale.

		<p>allouées pour la mise en œuvre des activités ;</p> <p>(4) Nombre d'activités déjà mises en œuvre, nombre de membres du personnel formés, nombre de Députés formés et nombre de membres des OSC formés dans le cadre du Projet ; et</p> <p>(5) Toute autre recommandation relative à l'Accord du Projet qui doit être examinée par la 56e Assemblée plénière.</p>	<p>(2) La Chercheuse du projet SDSR et gouvernance a été recrutée en 2022 et continue encore à travailler avec l'accord du Secrétaire Général.</p> <p>(3) ...</p> <p>(4) Activités mises en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacity building workshop: 4 – Députés formés : 18 • Roundtable meeting : 3 – Députés ayant participé : 44 • Community visit : 2 – Députés ayant participé : 6 • International or regional conference : 3 – Députés ayant participé : 9 • National working group meeting: 1 – Député ayant participé : 5 <p>Nombre des OSC et ONG formés dans le cadre du projet : 47</p> <p>(5)</p>
7	Transposition des Lois types du FP de la SADC et des politiques et instruments connexes	<p>Conformément aux résolutions antérieures de cette Assemblée, auriez-vous l'amabilité de nous faire part des efforts de transposition mis en œuvre par votre Parlement pour sensibiliser et partager des connaissances sur le FP de la SADC.</p> <p>1. Nombre d'efforts législatifs inspirés par la Loi-type de la SADC et les politiques et instruments connexes ;</p> <p>2. Nombre d'audiences publiques ;</p> <p>3. Nombre de résultats liés au budget, le cas échéant ?</p>	<p>1. Amendement de la loi n°2005-040 sur le VHI/Sida</p> <p>2. Nombre d'audiences publiques : 1</p> <p>3. Augmentation du budget alloué pour la planification familiale (pour l'achat de produit contraceptif)</p>